



Recommandation 2174 (2020)¹

Version provisoire

Enseignements pour l'avenir d'une réponse efficace et fondée sur les droits à la pandémie de COVID-19

Assemblée parlementaire

1. L'Assemblée parlementaire renvoie à sa [Résolution 2329 \(2020\)](#) sur les Enseignements pour l'avenir d'une réponse efficace et fondée sur les droits à la pandémie de COVID-19.
2. L'Assemblée considère que le mandat du Conseil de l'Europe concernant les droits humains impose de rétablir une coopération et une coordination intergouvernementales étendues dans le domaine de la santé publique, notamment en vue d'établir un système régional qui soit capable de soutenir les institutions internationales et de l'Union européenne responsables dans leurs efforts pour assurer une préparation et une réaction efficaces en cas de pandémie.
3. En conséquence, l'Assemblée recommande au Comité des Ministres de rétablir d'urgence un comité directeur intergouvernemental sur la santé publique, comme premier pas vers la réalisation de cet objectif, et de réfléchir à la manière d'associer la Direction européenne de la qualité du médicament et soins de santé (DEQM) du Conseil de l'Europe aux travaux du comité.

1. *Texte adopté par la Commission permanente*, agissant au nom de l'Assemblée, le 26 juin 2020 (voir [Doc. 15115](#), rapport de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable, rapporteur: M. Andrej Hunko).

